



Comment aider l'Espace des sciences par un don en tant que particulier ?

espace
des sciences

Le plafond de déduction passe de 10 % à 20 % du revenu net imposable.*

Par exemple, un don de 100 € à l'Espace des sciences produira 66 € d'économie d'impôt (66 %). Son coût effectif ne sera que de 34 €.

Seuls les dons, les versements consentis à titre gratuit, sans contrepartie directe ou indirecte ouvrent droit à réduction d'impôt.

L'Espace des sciences est un organisme d'intérêt général à caractère éducatif et culturel. À ce titre, l'Espace des sciences est autorisé à délivrer des reçus fiscaux au titre des dons qui lui sont alloués.

**Agrément des services fiscaux du 17 octobre 2007 (Article 200 du code des impôts)*

Don déductible fiscalement

Mme. M :

N° de rue ou lieu-dit :

Code postal :

Ville :

Courriel :

Fait un don déductible fiscalement à l'Espace des sciences, ci-joint un chèque de €

Souhaite un reçu fiscal

Accepte de recevoir les informations concernant les activités de l'Espace des sciences